

Mme la présidente, mesdames messieurs de la part administrative, cher(e)s camarades,

On ne peut commencer une liminaire pour ce nouveau type de réunion paritaire sans s'exprimer sur ce que nous inspire la création du CSAL au détriment de toutes les autres instances (CTL CHSCT CAPL).

Que cela nous évoque-t-il ? D'abord, une contraction évidente du dialogue social. La suppression des CAPL et leur « nationalisation » réduira la capacité qu'ont les agents de se faire entendre sur des affaires qui les concernent personnellement. Leur seul moyen de recours sera en national où les instances n'auront aucune vision locale de leur situation, donc les affaires ne seront pas traitées avec la même finesse et la même diligence qu'en local. Certes, il sera possible d'effectuer des réunions informelles, mais sans cadre réglementaire, ce sera au bon vouloir de la direction, avec le risque de revoir des situations déjà vécues auparavant à l'ESI de Strasbourg (cf AT TOSCANE et création des pôle fabrication et production).

Venons-en au CSAL (Comité Social d'Administration Local). À première vue, il s'agit ni plus ni moins que la transcription vers l'administration de ce qui a été fait en entreprise, à savoir les CSE (Comités Sociaux d'Entreprise) et CSSCT (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail) . Il y aura donc des CSAL et des FSSSCT (Formations Spéciales Santé Sécurité et Conditions de Travail) pour remplacer les CTL et les CHSCT. L'urgence du moment est la création d'un règlement intérieur et la formation des élus dans leur ensemble.

Voici un certain nombre de réflexions sur le déroulement du vote de décembre 2022 :

- 1 heure après le début de la période de vote, le service de vote a été mis en maintenance en raison d'un problème d'envoi du code de validation, il n'a été remis en fonction qu'après 17h30 (1 jour de perdu, 1 jour de perdu!)
- Les mails de régénération des mots de passe oubliés ou perdus ont souvent été mis en défaut dû au blocage du service le 1^{er} décembre
- Des blocages de codes de validation ont été constatés durant toute la période de vote (notamment certains sur la fourniture de numéros de téléphone pour réceptionner son code d'activation)
- Le 7 décembre, le site de l'ENSAP a été mis en maintenance une partie de la matinée (1/2 journée de perdue!)
- L'absence de communication de la part de la direction générale et des directions locales sur l'ensemble de ces difficultés a entravé la capacité des agents à surmonter les dysfonctionnements et les périodes de blocage.

Toutes ces perturbations constatées et relevées dans les bureaux de vote ont été traitées plus ou moins rapidement. Toutefois, l'accumulation de celles-ci sont source de nuisance au vote et ont dissuadé ou empêché les agents de voter. Ainsi en est témoin la forte baisse de participation par rapport aux années précédentes avec la méthode manuelle . En résumé, la CGT juge ce nouveau procédé de vote comme défaillant, source d'insincérité du scrutin. Le vote électronique est donc un échec cuisant et il plaide de lui-même pour un retour à la méthode manuelle.

Le projet de loi de finances 2023, adopté d'un coup de 49-3, prévoit une suppression de 850 emplois à la DGFIP. Le gouvernement agit dans la continuité du processus de destruction du service public avec la suppression de 50.000 emplois depuis 2002. Mais c'est avec une fierté, franche ou sarcastique, avec ce gouvernement teinté de cynisme on ne sait jamais, qu'il est annoncé que le chiffre de 850 est relativement bas par rapport aux gains de productivité estimés « au doigt mouillé » à 2000 emplois équivalent temps plein. Il faudrait donc remercier la direction pour ce « geste commercial » aussi franc qu'une remise d'un vendeur de cuisines. Comble de la moquerie, le solde des transferts d'emplois nous est présenté comme un gain alors qu'il ne compense jamais (l'expérience le prouve) les transferts de charges souvent sous-estimées. Mais pour compenser la perte d'emplois et les conséquences sur le déficit d'exercice des missions, on recourt à des cabinets

de conseil privés, à des prestataires externes et à des contractuels précaires, facteur aggravant de déstabilisation de notre réseau et ainsi contributeur de nouvelles suppressions d'emplois. En bref, un processus auto-procréateur de désastre public.

La charte de déontologie des emplois d'administrateurs des Finances Publiques parle de prévention des conflits d'intérêts à l'heure où un ministre chargé du numérique occupe la place d'associé dans une startup parmi lesquels siègent un ancien du cabinet Mckinsey et un certain Xavier Niel : faites ce que je dis, pas ce que je fais !

Avec la prime d'attractivité et de fidélisation, voici l'agent « clientélisé » par une direction appelant à choisir ses sbires en toute opacité. Cette prime crée de nouvelles inégalités salariales (en plus de celles existantes, notamment entre les contractuels et les titulaires) et confirme la volonté de notre direction de ne pas revaloriser de façon globale le régime indemnitaire des fonctionnaires. Ainsi, la revalorisation de 3,5 % de juillet 2022 restera la seule pour longtemps, même si elle ne permet pas de compenser les pertes de pouvoir d'achat des années passées ni celles dues à l'inflation de 2022 de 6,2 % . Aucun étonnement à ce que la consommation des ménages soit en baisse .

Le séminaire CID du 23 novembre 2022 a révélé un certain nombre de nouveautés diversement accueillies par les praticiens, avec un sentiment grandissant que la direction générale juge les CID défavorablement, car la cheffe de SI2 a déclaré en préambule la formule suivante : « la sieste c'est terminé » (sic). Ça pique un peu, des remerciements pareils ! Et on vous fait grâce des autres amabilités dont les CID ont fait l'objet de sa part, notamment sur l'âge, les incapacités de rédaction, l'allergie à la nouveauté, etc. On peut dire que Mme Gaétan s'est fait beaucoup d'amis ce jour-là ... Les réactions ne se sont pas fait attendre. Parmi elles, impossible de résister à l'évocation de celle-ci en particulier : Au moment où a été présentée l'évolution de la BAOS4 (boîte à outils samba 4), un point a fait beaucoup parler, les transferts de machines d'une direction à l'autre au moment des mutations (en septembre) seront limitées à la zone géographique de la CID. Pour les autres transferts, la CID de départ doit exécuter un programme pour transférer dans une localité de transfert où la CID d'accueil fera le transfert vers sa direction. Ça, c'est dans un monde idéal où les agents se présentent en temps et en heure la veille de leur départ à leur CID. Mais la réalité est toute autre, et un CID l'a très bien exposé, je vous délivre son intervention :

« J'ai un cas pratique, je suis en province, je pars le matin du bureau et je fais 180 km pour deux agents qui viennent de mutation de je ne sais où. Mais les deux postes n'ont pas été transférés. Alors j'ai plusieurs choix :

1. Je fais un cas à l'AT qui a des droits nationaux et j'attends que quelqu'un prenne mon formuel et le traite en évitant de le dispatcher à ma propre file d'attente.
2. Je prends mon téléphone mobile et essaye contacter le ou les CIDs en espérant qu'un 1^{er} septembre chacun est resté scotché à son téléphone au cas où un collègue ait besoin, puisque c'est bien connu, les CID n'ont que ça à faire le 1^{er} septembre.
3. Ou alors j'appelle Angers et en attendant « leur bon vouloir, je fais des cocottes en papier » (sic).

Ce qu'on retient, c'est que les AT ont des droits nationaux alors qu'ils ne touchent jamais aux postes de travail et que les CID n'ont pas ces droits pour des raisons dites « de sécurité » »

Et il termine par une métaphore militaire : « Dans les états-majors, ils font des cartes et plantent des petits drapeaux, mais les 100 derniers mètres dans les tranchées, ce sont les bidasses et les sergents qui les font, baïonnette au canon, dentelées ou non, peu importe ce que dira l'état-major »

Mais pour le dit état-major, seules comptent les sacro-saintes statistiques sur le délai moyen de résolution des cas, l'âge moyen des CID (trop élevé au goût de la direction), et d'autres chiffres tout aussi absurdes qu'inutiles . À ce sujet, je ne résiste pas à vous raconter une histoire : C'est un curé et un chauffeur de taxi qui se présentent devant St Pierre. Après avoir consulté ses tableaux, il

donne au chauffeur de taxi un bâton en platine et une tunique de soie et le laisse entrer au paradis. Au curé, il donne un bâton de bois et une robe de bure et le laisse entrer au paradis. Le curé, interloqué, dit à St Pierre : « Je ne comprends pas, le chauffeur de taxi buvait, n'allait pas à l'église, trompait sa femme et la battait, en plus c'était un danger sur la route et il mérite plus que moi, qui servait la messe tous les dimanche, fait des baptêmes, des mariages, des funérailles, servi la soupe aux pauvres ? Pour lui l'argent et le platine et pour moi le bois et la robe de bure ? Pourquoi ? » « C'est simple, lui dit St Pierre, nous avons changé nos modes d'évaluation et adopté une méthode quantitative, les résultats sont là : quand tu servais la messe, les gens s'endormaient et tu perdais des points, tandis que lorsque le chauffeur de taxi conduisait, les passagers priaient et il gagnait des points » Telle est l'absurdité des critères dévaluation quantitative .

À propos du projet gouvernemental de destruction du système de retraites : l'objectif n'est pas de parvenir à l'équilibre des comptes de notre système de retraites mais bel et bien de baisser les cotisations des entreprises notamment la CVAE, c'est écrit noir sur blanc dans le PLFSS 2023. La retraite par répartition est donc utilisée comme une variable d'ajustement du déficit provoqué par les largesses ultralibérales accordées aux entreprises. En résumé, le gouvernement veut nous faire travailler plus longtemps pour que les entreprises paient moins d'impôts. le ministre du travail Olivier Dussopt, en route vers un procès pour marché truqué, a dit à l'adresse des syndicats : « Ne prenez pas les gens pour des imbéciles ». Nous n'oserions point, monsieur le ministre, le gouvernement s'en charge très bien ! J'en veux pour preuve, Le président du Conseil d'orientation des retraites Pierre-Louis Bras explique que tout l'argumentaire de la macronie pour justifier le saccage des retraites est un ramassis de mensonges. Il n'y a aucune nécessité économique à réformer le système des retraites, a-t-il réaffirmé devant la commission des Finances. Cette réforme n'est pas structurelle, juste ni économique, elle est purement idéologique, crapuleuse et guidée par les instincts les plus bas. Mais ce qui importe pour la Macronie, c'est de décréter officiellement que $2+2=5$ et d'interdire de dire la vérité, c'est-à-dire $2+2=4$. Le refus de la contradiction tout en décrétant le mensonge comme vérité, c'est ce qui est décrit dans le roman de Georges Orwell, 1984, et c'est ce qui se passe en ce moment pour la réforme des retraites. On dit au peuple qu'elle est de gauche, qu'elle est juste, qu'elle sauvera le régime de retraite par répartition, que le décalage de l'âge de départ est la seule solution et que le régime des retraites subit un déficit très important qu'il s'agit de combler en employant cette méthode, et surtout, qu'ils ont été élus sur ce projet et non par défaut. C'est ainsi qu'un pouvoir totalitaire assoit son autorité, en diffusant des mensonges qu'il établit comme vérité, et en employant tous les outils à sa disposition pour faire taire tout esprit de contradiction qui tenterait de rétablir la vérité, en usant et abusant des artifices constitutionnels pour faire passer un texte au forceps qu'une grande majorité ne veut pas, 80 % des Français refusent ce texte, excusez du peu ! Le pouvoir en place est tout de même fragilisé, car il a senti le vent du boulet, une motion de censure refusée à 9 voix près, c'est un avertissement qui ne doit pas être ignoré. Le colosse du faubourg St Honoré a des pieds d'argile et il suffira de peu de choses pour qu'il s'écroule sous son propre poids, alourdi par le mépris, la suffisance et l'arrogance d'un petit roi qui se veut plus grand, cherche la hauteur et, pris de vertige, finit par chuter durement. Et lorsqu'il sera arrivé tout en bas, il sera attendu par tous ceux qui lui demanderont des comptes sur ses méfaits. Nous continuerons à lutter vent debout et nous compterons chaque coup pour les rendre un à un avec la même force et détermination. Nous n'avons pas encore perdu, la guerre continue, et ce ne sont pas les nombreux bras d'honneur, comme l'a fait le ministre de la justice, qui vont nous décourager.

En guise de conclusion, quelques vers d'actualité :

*Depuis trop longtemps les valeurs sont inversées
Travailler pour vivre, vivre pour travailler
En repoussant la retraite encor et encor,
On travaillera jusqu'à l'heure de notre mort*